



DOSSIER E-TOILE

Lancement pilote du dossier patient électronique à Genève

Le réseau informatique e-toile offre un cadre sécurisé aux patients et aux acteurs de la santé pour accéder aux dossiers médicaux. Un projet pionnier du Canton de Genève, de la Poste suisse et de l'entreprise IT Elca. Urs Stromer, Thomas Bähler

C'est depuis le mois de septembre que les premiers dossiers patients électroniques, répondant aux exigences les plus élevées en matière de protection des données, de fonctionnalité et d'ergonomie, commencent à être utilisés dans le Canton de Genève. Le projet a la spécificité de voir la participation de pratiquement tous les prestataires du système de santé qui saisissent ou consultent les données relatives aux traitements. Les dossiers personnels sont aisément accessibles en tout temps et de manière sécurisée via un portail web (Healthcare Professional Portal). Il est également possible de raccorder de manière directe et simple les systèmes d'information des cabinets et des hôpitaux à e-toile. Les deux options permettent de configurer les accès en fonction des souhaits des patients.

Pendant la période d'essai pilote de 16 mois d'e-toile, les dossiers patients électro-

niques ne seront proposés qu'aux seuls habitants de quatre communes genevoises. Le projet novateur, conçu par le Poste suisse en ►



Urs Stromer est responsable de projet e-health à la Poste suisse



Thomas Bähler est responsable de la division e-health chez Elca Zurich

> page 37

Urs Strohmer, la Poste suisse et Thomas Bähler, Elca: «Les avantages du dossier patient électronique sont évidents»



Le dossier patient électronique répond aux exigences les plus élevées en matière de protection des données, de fonctionnalité et d'ergonomie. Source: Poste Suisse

- collaboration avec le Canton de Genève, est connu loin à la ronde et e-toile doit servir de pionnier dans une nouvelle ère en matière de gestion du système de santé.

Accès sécurisé aux données médicales

Les habitants de Bernex, Confignon, Onex et du Petit-Lancy peuvent participer à e-toile et ouvrir un dossier médical personnel électronique chez les médecins et les pharmacies participant au projet. Ce dossier, consultable depuis n'importe où, contient des données médicales et administratives essentielles ainsi que des informations importantes en cas d'urgence. Seuls les acteurs du système de santé enregistrés et auxquels le patient, conseillé par son médecin de confiance, aura délivré une autorisation, auront accès aux dossiers.

Les dossiers sont stockés sur la plateforme e-toile en conformité avec les directives légales édictées par le Canton. Cela implique par exemple que les données ne peuvent être conservées de manière centralisée mais restent localisées chez les prestataires et ne sont interconnectées qu'en fonction de la volonté du patient et des possibilités offertes par la législation. Seules des personnes autorisées sont en mesure d'accéder au dossier patient qui, contenant des informations médicales et administratives utiles, permet des clarifications rapides. Des règles et des obligations d'enregistrement spécifiques s'appliquent dans les cas d'urgence, ce qui permet de gagner un temps précieux lorsqu'il n'est pas

possible de communiquer avec le patient ou qu'il a oublié sa carte d'assuré. Les accès sont répertoriés et notifiés au patient ainsi qu'à son médecin de confiance.

Les acteurs du système escomptent une meilleure disponibilité des comptes-rendus d'hospitalisation et des informations sur les traitements. Les données relatives aux situations d'urgence peuvent porter sur les allergies potentielles des patients susceptibles de découler d'une prise en charge d'urgence ou d'un traitement. D'autres informations et résultats susceptibles d'accélérer le diagnostic peuvent y être intégrés.

La première application pratique doit concerner l'intégration interdisciplinaire des données vitales de patients souffrant d'affections chroniques. De la sorte il est possible de saisir sur la durée les paramètres constatés par les médecins, pharmaciens et le personnel soignant participant au projet et de les résumer en vue d'une évaluation.

Encourager la responsabilité individuelle

L'assistance du médecin de confiance doit offrir au patient une explication sur les conséquences de l'utilisation du dossier électronique, et grâce à la gestion des droits de consultation, il peut décider de l'usage fait de ses données. Pour aboutir à ce résultat, de longues et intensives discussions ont été menées avec l'ensemble des représentants du système de santé afin de mettre en place un système qui soit aussi simple et compréhensible

que possible pour le patient tout en répondant aux exigences. Ainsi obtient-on une gamme complète de réglages *out-of-the-box* considérés par tous comme praticables jusqu'au modèle individualisable dans ces moindres détails, y compris l'exclusion de certaines personnes ou la restriction d'accès à des données relevant de certaines spécialités.

Le patient détermine pour la première fois qui est en mesure de consulter ses données. Conformément à la protection des données et afin de préserver le secret médical, la technologie sous-jacente aux dossiers permet de piloter de manière très précise et fiable les restrictions d'accès. Les patients peuvent ainsi contrôler le degré de confidentialité de leurs données médicales et personnelles. Outre l'approche innovante d'e-toile et l'interconnexion résolue des principaux acteurs du système de santé, le droit de détermination et la responsabilité individuelle du patient sont les principales nouveautés du projet genevois.

Genève a rapidement identifié le potentiel d'e-toile

Grâce à une grande diffusion des technologies de communication, de ses expériences en matière de modernisation des processus administratifs ainsi que du fait de sa structure fédérale, la Suisse est un lieu idéal pour lancer un projet tel qu'e-toile. On retrouve dans un espace réduit les mêmes défis que l'Europe doit affronter actuellement.

Le Canton de Genève a rapidement identifié le besoin de bases légales en matière de cybersanté et a élaboré ces dernières en collaboration avec les parties concernées et des spécialistes de l'informatique. La loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale adoptée le 14 novembre 2008 est entrée en vigueur le premier avril 2009, ce qui fait du Canton de Genève le pionnier suisse en la matière. En raison de la répartition constitutionnelle des responsabilités au sein du système de santé, les cantons ont à mettre en place des conditions cadres adaptées à une échelle intercantonale. La Confédération a également reconnu ce besoin de régulation et s'efforce de trouver une solution globale pour toute la Suisse. Ceci doit cependant se faire avec prudence, car une trop forte implication de la Confédération pourrait porter atteinte à la souveraineté cantonale et mener à de longs processus politiques, voire à une modification de la constitution.

Le besoin de régulation en matière de qualité de l'authentification, de concepts uniques de rôles et d'autorisation ainsi que la nécessité de déterminer une architecture

et des standards sont reconnus. Une action rapide de l'administration et avant tout la mise en place d'une sécurité juridique sont prioritaires.

Si plusieurs projets d'envergure locale ont été testés avec plus ou moins de réussite, ils échouent souvent du fait d'un manque d'éléments d'infrastructures, tels que le numéro d'identification du patient ou de l'absence de compatibilité suprarégionale, ce qui complique les tentatives d'expansion et d'interconnexions. A travers deux décisions, le Conseil fédéral a posé la première pierre permettant de simplifier la diffusion des projets en 2007 déjà. D'une part et suivant la stratégie eHealth, l'ensemble des habitants de Suisse devront avoir la possibilité d'accéder à un dossier patient électronique et d'octroyer aux acteurs de la santé l'accès à leurs données médicales indépendamment de leur lieu de résidence d'ici fin 2015. Les patients doivent pouvoir faire librement ce choix et compter sur l'assistance de leur médecin de confiance.

D'autre part, dans le cadre de la Loi sur l'assurance maladie obligatoire, une loi et une ordonnance fédérale imposent depuis 2010 aux caisses maladies de délivrer une carte d'assuré à leurs contractants. L'ordonnance sur la carte d'assuré - dotée d'une puce contenant des données administratives ainsi que des données médicales confidentielles - soutient l'évolution vers le dossier patient électronique car la carte doit pouvoir être employée dans les projets pilotes cantonaux. C'est la carte d'assuré produite par la Poste pour le compte d'Helsana qui est mise à profit dans le projet genevois. Sa puce permet d'ores et déjà d'assurer l'authentification, de sorte qu'elle peut sans modification servir de clef d'accès à la plateforme e-toile.

Identification de tous les acteurs de la santé

Les cartes produites par la Poste intègrent un certificat personnel permettant à son possesseur, assuré ou patient, de prouver son identité sans méprise possible. Cette carte est nécessaire lorsque le patient souhaite accorder des droits d'accès étendus à ses données à des prestataires de soins (médecin, pharmacien ou hôpital) ou rendre possible une consultation étendue de données en cas d'urgence. La carte fait alors office de clef permettant de contrôler les accès.

Afin de pouvoir utiliser cette clef, les patients doivent s'enregistrer, donc prouver leur identité à une personne de confiance. Ce n'est qu'après ce contrôle que la carte pourra servir de clef d'accès au dossier patient et que le possesseur sera en mesure de prouver son identité face au système, à l'image d'une carte

bancaire face à un distributeur automatique. Lors de l'enregistrement le patient ne fait pas qu'ouvrir un dossier électronique, mais, avec l'assistance de son médecin, détermine quels droits il accorde aux acteurs du système de santé en charge de son cas.

Pour consulter son dossier, le patient peut acquérir un lecteur de carte comprenant un middleware analogue à celui d'un kit d'e-banking. Celui-ci lui permet d'accéder à ses données par internet de manière sûre et cryptée, y compris lorsqu'il est en déplacement ou à l'étranger.

Afin que le système des cabinets médicaux ou les systèmes d'informations des hôpitaux puissent fonctionner de concert et éviter des confusions entre les données de patients, il a fallu trouver une solution permettant de coupler les identifiants des

patients avec les indices des systèmes. Il s'agit là d'une tâche exigeante car il en résulte un registre global. Cette mise en relation se fait via un Master Patient Index (MPI). La protection des données étant cruciale à ce niveau, l'identifiant unique de chaque patient utilisé sur tout le réseau e-toile n'est jamais visible directement. Chaque acteur peut continuer à travailler avec son numéro de patient ou son numéro de carte d'assuré, qui sera réassocié à l'identité du patient en cas de changement de carte. Le MPI assure cette mise en relation en arrière-plan.

Les médecins et pharmaciens doivent ou ont dû s'enregistrer. Les acteurs de la santé emploient eux aussi une carte dans leur travail avec le système e-toile, appelée Health Professional Card (HPC), qui atteste de leur identité. La FMH et Pharmasuisse ont d'ores ▶

Publicité



AMP-TWIST 6_AS SL Jack: Where RJ-45 meets 600 MHz

Allez plus vite...

Le nouveau Jack AMP-TWIST 6_AS SL RJ-45 correspond à la catégorie 6, spécification de composants ISO/IEC 11801 Amel. 2. De plus: C'est le premier Jack standard RJ-45 au monde, qui remplit la catégorie 6, jusqu'à 600 MHz - une fréquence inédite pour prises RJ-45 jusqu'à!



...et avec plus de réserve

Avec sa performance de 600 MHz, le Jack AMP-TWIST 6_AS permet, en tant que partie centrale du nouveau système AMP NETCONNECT XG₆, un fil permanent de la classe E, jusqu'à 600 MHz. Cette extraordinaire réserve de système simplifie l'installation même dans les environnements les plus difficiles et assure les fonctions de système selon la classe E, ISO/IEC 11801. Le système de garantie AMP NETCONNECT vous assure une couverture sur une période de 25 ans!



Tyco Electronics
Durability. Innovation. Performance.

Tyco Electronics Le présent, avec Network, AMP et classe E, ISO/IEC 11801
TEL: +423 49 0402, Fax: +423 49 0403, www.ampelectronics.ch
À RI, AMP NETWORKS, AMP-TWIST, NETWORKS, Tyco Electronics et le logo TE
sont des marques déposées. Tyco Electronics utilise cette technologie sous licence.
© 2008 Tyco Electronics Corporation. Tous droits réservés.

► et déjà délivré de telles cartes. Un procédé d'authentification est aussi mis en place dans les infrastructures liées à la santé, telles que les laboratoires, les hôpitaux ou Spitem.

Afin de déterminer les rôles et les droits d'accès aux données, il est indispensable de connaître les autorisations ainsi que la formation du prestataire de soins. Ces informations ne sont toutefois pas disponibles via le registre électronique existant. Là aussi le Canton de Genève a joué un rôle de pionnier. Afin de mener à bien e-toile, il a en effet fallu tout d'abord créer des conditions cadres impératives et adaptées aux cabinets médicaux en termes de saisie et de vérification des soignants. En Suisse, il existe plusieurs registres recensant les prestataires du domaine médical en fonction de la formation universitaire ou non-universitaire ou en fonction d'autres critères employés par les associations professionnelles pour dresser des listes du personnel soignant. A cela s'ajoute le registre des professions médicales «RegMed» voulu par la Confédération. Mais aucune de ces bases de données n'oblige légalement à fournir des informations sur les autorisations professionnelles du personnel soignant. La mise sur pied du «Health Professional Index» pour e-toile a ainsi nécessité la mise en commun de nom-

breuses données ainsi que des décisions de spécialistes quant aux exigences en termes de qualification des acteurs du système de santé à qui il a fallu attribuer des rôles dans le cadre des autorisations liées à e-toile et pour la mise en réseau technique.

Les défis des partenariats privés-publics

E-toile n'est qu'un des projets pilotes suisses en matière de stratégie de cybersanté visant à moderniser le système de santé dans un contexte de digitalisation des flux d'information, des transactions financières et des processus administratifs. Outre le dossier patient électronique, des services en ligne offrant des informations médicales de grande qualité ainsi que la télémédecine et le télé-monitoring devraient rendre possible un conseil et un traitement à distance. Il s'agit dans chacun de ces cas de partenariats public-privé (PPP), pour lesquels il n'existe aucune base légale explicite en Suisse. La gestion de processus peu régulés, comme par exemple le support technique aux prestations de services ou à des prestations transversales tels que l'apport ou le financement mixte de matériel et d'équipements, peut induire de longs pourparlers ou risque de ne pas répondre aux vrais besoins des partenaires. Il arrive souvent que les rôles, tâches et

responsabilités dans ce nouveau modèle d'affaires ne soient pas définis, ce qui rend d'autant plus difficile de mettre en place un PPP. Le Canton de Genève et la Poste ont justement l'intention de profiter d'e-toile pour déterminer conjointement ces responsabilités. E-toile doit ainsi représenter une organisation mixte assurant la prise en charge publique du dossier patient électronique tout en dégageant des performances économiques. Les PPP sont des projets économiques communs visant à assurer des tâches publiques. Tant le partenaire de droit public que celui de droit privé souhaitent aboutir à un projet d'affaires durable et fonctionnel, ce qui n'est possible que si cet organisme hybride est viable et attire des investisseurs prêts à le soutenir. C'est ici que l'on commet souvent une erreur fatale. Comme toute entreprise, un PPP doit dégager durablement des bénéfices, sans quoi il ne subsistera pas. La définition de ce mécanisme profitable est également un des objectifs centraux d'e-toile. Tout ceci est le fruit des connaissances et des recommandations recueillies dans le cadre d'un groupe de travail et de la collaboration avec l'organe de coordination et le groupement d'intérêt eHealth.

Le groupement d'intérêt eHealth a été fondé afin de proposer un partenaire à la politique (Confédération et conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé) et d'ainsi faire progresser la cybersanté. Il promeut la standardisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de la santé et demande des conditions cadres harmonisées au niveau national. La fondation de IHE Suisse (Integrating the Healthcare Enterprise) est un jalon important dans le processus de définition des standards IT qui doivent être appliqués.

E-toile est scruté par les européens

La loi genevoise qui rend e-toile possible prévoit un accompagnement, une surveillance et une évaluation de l'exploitation du système par la fondation IRIS. Cette fondation créée en 2001 est composée de représentants de l'hôpital universitaire et des cliniques privées genevoises, de médecins et de personnel soignant, d'institutions sociales, de patients, ainsi que de juristes et de membres de l'Office fédéral de la santé publique. IRIS accompagne e-toile depuis les premières consultations sur la mise en place d'une plateforme électronique de nature à interconnecter les différents acteurs en 2002. A l'origine, IRIS était l'autorité responsable du projet et le finançait. Dans le nouveau cadre fixé par la loi genevoise, la fondation s'est vue confier la mission de contrôler que la mise en place de

□ DES AVANTAGES POUR TOUS LES PARTENAIRES

La gestion des données médicales sur e-toile offre bien des avantages à tous les partenaires:

Patients

- amélioration de la sécurité et de la qualité des soins grâce aux informations (limitations des erreurs et suppression des traitements en parallèle)
- renforcement de la relation entre patient et médecin
- vision complète des données médicales et administratives personnelles
- responsabilité dans l'octroi aux acteurs du système de santé des autorisations d'accès au dossier médical
- coordination des activités et des prestations des différents acteurs du système de santé

Prestataires du système de santé

- renforcement de la relation thérapeutique grâce au rôle de médecin de confiance
- amélioration de la garantie de respect du secret médical
- amélioration de l'efficacité dans les prises de décision et optimisation des prescriptions médicales
- allègement des processus administratifs
- amélioration de la coordination avec d'autres acteurs du système de santé

Système de santé du Canton de Genève

- amélioration de l'offre de soins
- renforcement des relations entre prestataires de soins privés et publics
- apport au contrôle de coûts, réduction des prises en charge parallèles et limitation des cas de dépendances aux médicaments
- renforcement de l'efficacité du système de santé
- amélioration de la prise en charge grâce à l'implication du patient

ce délicat projet se fasse en conformité avec la loi. La fondation IRIS se concentre avant tout sur les questions de protection de la sphère privée et du droit de la personnalité des patients. Le projet e-toile comprend pour la première fois une plateforme à laquelle participent tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des patients. Cette particularité, et l'application résolue des standards IT et des recommandations en matière d'architectures de «eHealth Suisse», l'organe de coordination de la Confédération et des cantons en matière de cybersanté, font du projet e-toile une référence suisse. L'organe de coordination a ainsi prié le Canton de Genève de représenter la Suisse sur la scène européenne. Le Canton et la Poste ont accepté de désigner e-toile projet de référence suisse pour la participation au projet européen epSOS (Smart Open Services for European Patients). EpSOS a été lancé en juillet 2008 pour partager des expériences et lancer un projet pilote transeuropéen visant à tester la faisabilité de dossiers médicaux transfrontaliers. Le projet, qui doit durer trois ans, regroupe 27 projets d'envergure réalisés dans 13 pays de l'UE ainsi que 35 fournisseurs IT. Un grand nombre de projets ont trait aux possibilités de mettre des dossiers médicaux électroniques à la disposition des différents acteurs. La coopération à grande échelle doit aussi apporter des enseignements sur quels composants techniques font leurs preuves et sont envisageables pour une standardisation dans le cadre de processus de cybersanté officiels. E-toile, et avec lui le Canton de Genève, la Poste suisse ainsi que les fournisseurs ELCA, Cisco et AdNovum forment une petite mais importante pièce du puzzle. C'est grâce à une longue préparation et à la bonne collaboration entre les prestataires que le dossier patient électronique genevois est en avance sur les projets européens comparables. <

«Les avantages du dossier patient électronique sont évidents»

En interview, Urs Stroemer de la Poste suisse et Thomas Bähler d'Elca expliquent comment se développe le projet e-toile et pourquoi l'introduction du dossier patient prend tant de temps. Interview: Marcel Urech, Patrick Brazzale

Comment se fait-il que la Poste s'engage dans le projet e-toile?

Urs Stroemer: Les premiers contacts de la Poste avec e-toile remontent à fin 2004. A l'époque le projet était encore porté par la fondation IRIS, qui avait commencé à travailler sur une solution en 2002. Actuellement IRIS est un organe de contrôle qui s'assure que les bases légales sont correctement respectées et qui simplifie le dialogue avec les différentes parties prenantes. L'objectif était de mettre en place un réseau de santé cantonal sur la base du dossier électronique des Hôpitaux Universitaires de Genève. En raison de la situation financière cantonale tendue, les coûts d'investissements n'étaient pas acceptables politiquement et il a fallu chercher un partenaire. C'est ainsi qu'a débuté la collaboration entre la Poste suisse et le Canton de Genève.

Thomas Bähler: Il faut noter que le Canton de Genève joue un rôle de pionnier car il y avait des difficultés légales et le financement n'était pas assuré. Au départ ce projet était très audacieux.

De quoi se compose concrètement e-toile?

US: Comme son nom l'indique, il s'agit d'un réseau électronique dans le système de santé. L'idée sous-jacente au projet est de favoriser l'interopérabilité et l'échange de données entre les divers acteurs du système. Les pas-

sages d'un support à l'autre empêchent en effet l'accès aux informations durant un traitement médical. Certes, chaque prestataire a optimisé ses propres processus, mais le résultat n'est pas meilleur pour des traitements impliquant plusieurs acteurs. C'est précisément ce problème qu'e-toile doit résoudre.

Comment se passe la collaboration entre la Poste et Elca?

TB: Elca dispose de vastes compétences en matière de systèmes de santé et possède le savoir-faire technique pour implémenter des solutions de cybersanté. Au cours des premières phases d'e-toile nous avons joué un rôle important dans la définition des premières spécifications. Dans une phase ultérieure Elca a développé un portail pour les patients et les professionnels permettant d'accéder au système. Cette solution est maintenant applicable par les prestataires de soins sans problèmes ni grands investissements. C'est l'intégration de l'ensemble du système qui était le plus grand défi. Différents fournisseurs participent au projet et les composants logiciels les plus divers sont intégrés. Il s'agissait ainsi d'associer des solutions standards et individuelles en conservant une bonne ergonomie.

US: La Poste a joué le rôle d'entreprise générale dans le projet e-toile. Nous sommes ▶

Publicité


INFORMANQUE | ACCESSOIRES



35.-
Art. no 274987-40

« Même votre café ne pourra rien contre moi. »

Clavier souple en plastique: étanche, très résistant et lavable.

www.arp.ch

30'000 unités à propos de votre ordinateur. Commandé aujourd'hui - livré demain.
 ARP DATACON AG, Avenue des Baumettes 3, 1020 Bâle, téléphone 041 799 09 10

Testez-nous en ligne sur www.arp.ch

► intéressés à développer notre offre de cybersanté dans toute la Suisse, pas seulement à Genève. Si notre entreprise observe encore un gros volume de lettres dans le secteur de la santé, le marché se modifie et ce volume s'inscrit clairement en baisse. La Poste a réagi rapidement en créant Swiss Post Solutions et a décidé d'accompagner cette substitution et de participer activement aux travaux liés à la cybersanté. Les conditions cadres genevoises sont bonnes et nous permettent d'investir dans un projet durable et ayant un bon potentiel de marché.



Urs Stromer, responsable des projets eHealth à la Poste suisse souhaite qu'e-toile permette de tester de futurs modèles d'affaires.

Avec l'intention de gagner un jour de l'argent?

US: Jusqu'à présent e-toile n'a pas rapporté le moindre centime à la Poste. Lorsque le projet a été budgétisé, le Canton de Genève estimait ses coûts à 30 millions de francs – sur la base d'un dossier pour chacun des 450 000 habitants du canton. A l'époque l'initiative globale de standardisation Integrating the Healthcare Enterprise (IHE) n'était pas encore prévisible. Il existe désormais des composants qui permettent la réalisation pour une fraction des investissements prévus. De plus seules 30 000 personnes participent au projet pilote, ce qui réduit encore les coûts. Mais e-toile sert

naturellement également à la Poste pour évaluer les bénéfices potentiels et pour tester de futurs modèles d'affaires. Un des objectifs de ce projet pilote est de développer un modèle d'affaires performant. Nous n'y sommes pas encore parvenus.

TB: Chez Elca nous espérons naturellement pouvoir à terme étendre à toute la Suisse le modèle que nous testons à Genève. Officiellement le projet pilote d'e-toile durera jusqu'à fin 2011; ensuite le système fera probablement l'objet d'une exploitation régulière. Il faut aussi mentionner que la participation à e-toile est volontaire, personne n'est obligé de le faire. La cybersanté pourrait cependant devenir une caractéristique de différenciation pour les prestataires.

Urs Stromer: «Dans le système de santé, les investissements technologiques ne sont pour l'heure ni coordonnés ni intégrés dans une stratégie commune.»

Pourquoi un tel projet pionnier a-t-il juste-ment lieu à Genève?

US: Le Canton de Genève a commencé très tôt à se préoccuper de la thématique de la cybersanté et il est parvenu à réunir toutes les parties à une même table. C'est un point central en ce qui concerne l'interopérabilité, car celle-ci comporte non seulement des éléments techniques mais aussi sémantiques. Un cadre de discussion coopératif facilite les choses, et les conditions étaient réunies à Genève. En matière de cybersanté, les romands agissent avec assurance et de manière pragmatique. A cela s'ajoute qu'en tant que canton-ville Genève dispose des structures idéales dans un espace restreint, ce qui simplifie naturellement les choses.

L'ensemble du Canton participe-t-il à e-toile?

US: Non, le projet pilote à lieu sur quatre sites et englobe 30 000 personnes. Statistiquement parlant, le potentiel se situe autour de 10 000 patients dont 10 à 20 % pourront participer à e-toile. Le recrutement, qui est du ressort des médecins, a débuté en septembre. Actuellement nous en sommes encore en phase de test.

TB: Les prestataires peuvent choisir la manière dont ils souhaitent employer la solution – soit via un portail avec peu de coûts de hardware et d'infrastructures, soit en intégrant leur propre système d'information clinique ou hospitalier. Conformément à nos

principes fédéralistes et comme l'exige la loi genevoise, les données sont conservées de manière décentralisée, si possible chez les prestataires. Afin de simplifier les choses dans la phase de tests, les index des patients et les documents seront gérés de manière centralisée. Par la suite cette gestion sera elle aussi décentralisée.

Qu'en est-il du reste de la Suisse?

US: Les cantons frontières, tels le Tessin, St-Gall ou Bâle-Ville sont très motivés à mener des projets de cybersanté et à faire avancer la standardisation. En raison de leur proximité avec l'étranger, les problèmes d'interopérabilité les touchent plus fortement.

TB: Il est vrai que e-toile ne fonctionne plus dès que l'on quitte le Canton de Genève. Mais les choses vont changer grâce à IHE. Ce n'est qu'au printemps qu'a été fondée IHE Suisse, pendant national de IHE Europe. A l'avenir, l'interopérabilité sera certainement possible y compris au-delà des frontières nationales.

La Confédération veut introduire le dossier patient électronique d'ici à 2015. Pourquoi les choses prennent-elles autant de temps?

US: Nous vivons dans un système fédéral et les compétences décisionnelles sont séparées. Les cantons sont responsables de l'offre des prestations et la Confédération de la sécurité sociale et de la prévention. La Confédération ne peut pas simplement définir des objectifs en matière de cybersanté et les mettre en place à l'aide d'un train de mesures. Ce n'est malheureusement pas si simple. Afin de faire des progrès important avec des mesures simples, la Confédération a fixé l'introduction du dossier patient électronique dans sa stratégie. Un dossier patient est quelque chose de complexe et comporte de nombreux défis – pensez par exemple à l'interconnexion, à l'interopérabilité technique et sémantique des données, à l'authentification des acteurs ou à la définition des droits d'accès globaux. Les choses doivent suivre leur cours et il faut les planifier soigneusement dès le départ.

On reproche pourtant souvent à la Confédération une attitude passive lors de la création des standards eHealth?

US: Oui, une approche décidée vers des buts précis serait souhaitable. Mais la cybersanté ne peut pas être abordée avec une logique *top down* classique. L'ensemble des parties concernées doivent être intégrées, ce qui est quelque chose d'exigeant. La Confédération doit avant tout mettre en place des conditions cadres claires et déterminer les responsabilités et les rôles. Malheureusement tous les cantons ne voient pas la nécessité d'une mise en place rapide et décidée. Dans le système de santé, les investissements technologiques

ne sont pour l'heure ni coordonnés ni intégrés dans une stratégie commune.

Les incertitudes sur le marché semblent en effet grandes. Quelles sont les pistes pour avancer?

US: La situation n'est évidemment pas simple. D'un côté nous trouvons des prestataires qui ont posé les données du problème et souhaitent le résoudre et, de l'autre, des fournisseurs qui commercialisent des solutions individualisées en fonction des souhaits des clients. En raison du manque de recommandations et de consignes, ces solutions ne sont pas compatibles, avec comme effet que les données ne peuvent être échangées que moyennant des efforts d'intégration considérables. Des risques importants pèsent sur les utilisateurs car ils ne savent pas s'ils ont acquis le bon système. En tant que maillon intermédiaire entre fournisseurs et utilisateurs, IHE élabore des recommandations d'intégration pour les standards à utiliser. Cela permet d'intégrer plus simplement les processus métiers fréquemment activés et limite les risques d'investissement. IHE Suisse, dont Elca et la Poste sont membres, l'organe de coordination eHealth Suisse ainsi que l'organisation sectorielle des prestataires du système de santé soutiennent ces efforts.

Des questions relatives à la protection des données restent ouvertes, ce qui inquiète de nombreux patients. A raison?

US: La loi cantonale genevoise distingue les données qui concernent le patient de celles qui appartiennent aux prestataires du système de santé. Avec e-toile, les données administratives et médicales pertinentes pour un traitement et appartenant au patient, peuvent être rendues accessibles aux acteurs. Les médecins, pharmaciens et institutions de soins participant au projet décident au cas par cas des données dont ils ont besoin. La déci-

sion appartient ainsi aux spécialistes. La loi régleme clairement les catégories de données ainsi que les droits d'accès, ce qui permet de travailler tout en garantissant la sécurité juridique. Cette réglementation est aussi



Thomas Bähler, responsable de la division e-health et assurances chez Elca, espère que le modèle genevois pourra être étendu à toute la Suisse.

importante pour la confiance que les acteurs accordent au système. La participation au projet pilote est volontaire. Les patients qui suivent fréquemment des traitements dans plusieurs institutions sont contents que leurs

données soient accessibles rapidement. Les avantages du dossier patient électronique sont évidents pour tout le monde.

TB: Un aspect central de ce système est le droit des patients de disposer librement de leurs données. La confidentialité des données est garantie de manière totale et il s'agit là d'une condition fondamentale pour qu'un système de santé de ce type puisse fonctionner. Le

Thomas Bähler: «Le plus grand défi a été de combiner de manière ergonomique logiciels standards et solutions individuelles.»

patient décide lui-même à qui il accorde un accès et détermine le périmètre de ce dernier. En cas d'urgence, un médecin est en mesure d'accéder aux données mais cette consultation doit être consignée dans un protocole et communiquée au patient. Sécurité, confidentialité et secret médical sont au fondement de tous les systèmes de traitement des données dans le système de santé et sont assurés dans ce cas-ci également. Un dossier électronique permet cependant de mieux gérer les accès et les transmissions de données. Les patients atteints d'affections chroniques profitent particulièrement de la possibilité d'avoir un accès permanent et indépendant du lieu à leur dossier. Ainsi il est possible de saisir et de résumer les résultats des analyses régulières faites par différents prestataires sur une longue durée. Les médecins traitants obtiennent donc rapidement une vision d'ensemble de l'historique médical. Ils peuvent déceler plus rapidement des modifications et entamer des traitements plus tôt. <

Publicité

„Etes-vous bien sûr de vous en souvenir ?“

Faites simplement une réécoute de votre conversation!



vidcode

enregistrement de conversation.

Suprag

Suprag SA • Friedackerstrasse 14 • CH-8050 Zurich

Telecommunication • Audioconferencing • Voice-Recording

Tél. +41 (0) 44 317 20 60 • fax +41 (0) 44 310 20 60 • info@suprag.ch • www.suprag.ch